

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 27 juin 2011
Séance du 13 mai 2011

24 Creil Escapade – subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT
Mme PORAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme SOKOLONSKI
M. TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CAPON
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. SEGUIN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire adjointe, expose :

L'association Creil Escapade propose, une nouvelle fois cette année, une caravane itinérante pour des adolescents de 11 à 18 ans. Durant trois semaines (du 6 au 27 juillet), une cinquantaine de jeunes creillois, encadrés par des animateurs, pourra découvrir la Sardaigne et apprendre à vivre collectivement au travers une expérience partagée enrichissante.

Afin de favoriser leur départ, de leur permettre de passer des vacances dans des lieux qu'ils n'auraient pas eu la possibilité de connaître individuellement, il vous est proposé de soutenir l'association Creil Escapade, en attribuant une subvention de 3 000 €.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 13 mai 2011

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de 3 000 € à l'association Creil Escapade pour le séjour d'été 2011, qu'elle organise.

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits, inscrits à cet effet, au budget de la Ville (compte 40/65/65742/DA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 JUIL. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document

Creil, le 05.07.2011. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Remy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Ôise



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE